



Prix : 0€



15 octobre 2013 : Retraite

Journée nationale d'actions interprofessionnelle unitaire

Lundi 14 octobre 2013, par [CGTEMS](#)

contact@cgtems.fr ; 06 80 34 32 18

N'hésitez pas à réagir à cet article sur : <http://www.cgtems.fr/commun/spip.php?article185>

Le 15 octobre, manifestons tous ensemble

Amplifions la mobilisation pour notre salaire, notre emploi, notre protection sociale, notre retraite. Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux est une nécessité pour relancer l'économie et l'emploi et pour financer la protection sociale et nos retraites.

Faisons partout du 15 octobre, une journée nationale de grève et de manifestations interprofessionnelle, une nouvelle étape unitaire de mobilisation pour porter TOUS ENSEMBLE nos revendications.



[Télécharger le tract CGT pour le 15 octobre.](#)

L'UGICT, le syndicat CGT des Cadres propose la prise en compte des stages pour la retraite

Le gouvernement a annoncé qu'il était prêt à prendre en compte les stages dans le calcul de la retraite. Un amendement en ce sens a été déposé. Cet amendement fait suite aux nombreuses interpellations de la CGT concernant l'injustice d'un allongement de la durée de cotisation et l'absence de dispositifs prenant en compte les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes. Cependant, cet amendement en l'état, ne permet pas une réelle prise en compte des périodes de stage. L'UGICT-CGT demande donc plusieurs clarifications.

La prise en compte des années d'études, de stages, d'apprentissage et de précarité est une proposition portée depuis de nombreuses années par l'UGICT-CGT, rejointe par les organisations lycéennes de l'UNEF et l'UNL.

En ouvrant la porte à de premières évolutions, le gouvernement reconnaît la nécessité de modifier son projet, en particulier pour les jeunes.

Pour interpellier les parlementaires sur les propositions unitaires de prise en compte des années d'études, de stage, d'apprentissage et de précarité, la CGT Econocom, la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes, la CGT et l'UGICT appellent les salariés à se rassembler le mardi 15 octobre devant l'Assemblée nationale.

Téléchargez les propositions pour la prise en compte des années d'études, de stage et d'apprentissage :

[Projet de loi retraites](#)

Téléchargez la lettre unitaire :

[Lettre unitaire Retraite Années d'études](#)

Contrat Génération chez Econocom

« Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences. »

A l'heure où chez Econocom, le Contrat Génération est encore en discussion un sondage nous indique **78% des seniors victimes de harcèlement moral.**

Dans un sondage internet du groupe Menway pour le magazine Entreprise et Carrières près de huit seniors sur dix témoignent « d'âgisme » et à la question « considérez-vous que vous êtes (ou avez été) personnellement victime de harcèlement moral en raison de votre âge », 78% des sondés ont répondu « oui ».

Ce sondage portant sur l'attitude des seniors vis à vis de la retraite, il leur a été demandé : « jusqu'à quel âge devriez-vous travailler pour obtenir une retraite à taux plein ». 21% des personnes interrogées ont répondu qu'elles ne le savaient « pas encore ». Mais en revanche plus de six sur dix (61%) ont répondu qu'ils souhaitaient prendre leur retraite à 60 ans et 14% ont souhaité la prendre avant cet âge.

60 ANS
À TAUX PLEIN
J'Y TIENS !
www.60ansatauxpleinjytiens.com

Des débats parlementaires qui pointent l'injustice du projet de loi

Revalorisation des pensions : la CGT se félicite de l'« erreur » des députés.

La CGT se félicite du choix des députés de supprimer le report de la revalorisation des pensions. Ce vote, loin d'être une erreur technique, révèle un débat politique de fond. Cette mesure particulièrement injuste faisait porter sur les retraités les efforts de financement, ce alors que le patronat a obtenu dans le PLFSS une compensation intégrale de l'augmentation des cotisations. Le report de la revalorisation des pensions, loin d'être une mesure de détail, entraînerait un décrochage du pouvoir d'achat des retraités, ce alors que le rapport Moreau relève justement leur paupérisation grandissante.

Ce vote fait écho aux attentes des salariés et des retraités. La CGT exige qu'il soit respecté et que le gouvernement renonce à sa mesure de report.

La CGT note également que, pour les salariés exposés à des métiers pénibles, les députés ont avancé de 57 à 52 ans, l'âge ouvrant la possibilité à des aménagements pour la prise en compte de la pénibilité. Cette disposition va dans le bon sens mais doit être renforcée pour permettre une réelle prise en compte de la pénibilité et un départ anticipé à partir de 55 ans.

Jeunes : il faut aller plus loin

Des députés et le gouvernement ont déposé des amendements reprenant les propositions portées par la CGT, notamment pour la prise en compte des années d'études, de stage et d'apprentissage. Nous nous en félicitons.

Cependant, dans les amendements portés par le gouvernement, il n'est proposé aux jeunes comme perspective que le rachat de trimestres. En l'absence de statut, les stagiaires sont trop souvent exploités par les employeurs, pourquoi leur demander en plus de déboursier 300€ pour racheter leurs périodes de stage ? De même, le gouvernement ouvre la possibilité aux salariés ayant effectué des périodes d'apprentissage avant 2014 de les racheter.

Dans les propositions syndicales unitaires adressées aux députés, il est proposé simplement de valider les périodes de stage, à l'image des stages des demandeurs d'emploi, de manière automatique, en intégrant les cotisations dans la gratification. Pour les périodes d'apprentissage, il est proposé une validation rétroactive automatique, notamment pour les générations ayant effectué leur période d'apprentissage après la réforme Fillon de 2010.

D'une façon globale, les organisations de jeunesse ont encore dénoncé ce matin le caractère anti-jeune d'une réforme qui allonge la durée de cotisation.

Les débats parlementaires démontrent que le rapport de force permet de faire évoluer la copie du gouvernement. Nous appelons les salariés à se mobiliser pour amplifier encore le rapport de force, notamment le 15 octobre.

Ce projet est injuste et inacceptable

En effet, malgré, les fortes manifestations unitaires du 10 septembre dernier, le gouvernement persiste dans sa volonté d'allonger une nouvelle fois la durée de cotisation pour avoir accès à la retraite (43 ans pour les salariés nés à partir de 1973) ! C'est le prolongement et l'aggravation des contres réformes précédentes.

Ce projet est injuste, inacceptable, il conduirait à un appauvrissement des futurs retraités (notamment les femmes) et interdirait l'accès au système de retraite pour les jeunes !!

Une autre réforme des retraites est possible. La retraite à 60 ans, les départs anticipés pour travaux pénibles dès 55 ans, tels que cela existe dans de nombreux statuts et Conventions Collectives : voilà des propositions qui vont dans le bon sens !

Coût du capital, partage des richesses

Ce sont les salarié-e-s qui créent les profits que s'accaparent les patrons.

Le travail ne représente pas un coût mais une richesse qui doit être partagée par le plus grand nombre.

Pour atteindre cet objectif, nous devons dans chaque entreprise, chaque groupe, chaque branche professionnelle gagner l'ouverture immédiate de négociations sur les salaires, l'emploi, l'égalité professionnelle et l'amélioration des conditions de travail, en lien avec nos revendications pour une autre répartition des richesses.

Certes, nous vivons plus longtemps mais pas forcément en bonne santé. L'espérance de vie sans incapacité a diminué. Elle est passée de 62,7 ans en 2008 à 61,9 ans en 2010 pour les hommes et de 64,6 ans à 63,50 ans pour les femmes.

Concrètement, avec 43 ans de cotisations, on demandera à une majorité des français de travailler très au-delà de ce qui est aujourd'hui la limite de l'espérance de vie sans incapacité.

**ON NE LÂCHE RIEN
La solution c'est nous
TOUS ENSEMBLE !**



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :
 prendre contact
 me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :
Code postal : Ville :

Email : Tel. :

Catégorie professionnelle :
Ingénieur - Cadre - Employé - Technicien - Agent de Maîtrise

06 80 34 32 18 contact@cgtems.fr
Sociétés d'Etudes NELSON MARQUES 263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX



Rejoignez un syndicat composé de salarié-e-s en faveur des salarié-e-s.

RETRAITES L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION ÇA BOUFFE LA VIE ET LE MONTANT DES PENSIONS !



Ensemble, pour une réforme juste
pérenne et solidaire

